

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/295/Add.34
15 juillet 2003

(03-3843)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

QUESTIONNAIRE SUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Communication du Paraguay

Addendum

Besoins d'assistance technique:					
	Information	Formation	Infrastructure: (matérielle et/ou de services)	Préoccupations spécifiques	Autres
Droits, obligations et fonctionnement pratique de l'Accord SPS¹	Séminaires destinés à des fonctionnaires du secteur public et du secteur privé sur l'Accord SPS de l'OMC	Services d'information et de notification des mesures sanitaires et phytosanitaires	<ol style="list-style-type: none"> Mise en place et fonctionnement d'un service d'information et de notification des mesures sanitaires et phytosanitaires Fourniture d'équipement informatique (multimédia et audiovisuel) 		
Sécurité sanitaire des produits alimentaires^{2,3}	Séminaires, ateliers sur les normes du Codex relatives aux produits non transformés et semi-transformés	Techniques et procédures d'analyse des résidus sur les produits d'origine animale et végétale	Fourniture d'équipement, normes et réactifs pour les laboratoires d'analyse des résidus		
Santé des animaux²	<p>Conférences, séminaires, ateliers sur:</p> <ol style="list-style-type: none"> l'Accord SPS de l'OMC; équivalence et niveau approprié de protection; la santé animale selon l'Accord SPS de l'OMC, le Protocole sur la biosécurité, le Codex et l'OIE. 	<ol style="list-style-type: none"> Diagnostic des maladies Surveillance épidémiologique Contrôle des produits biologiques Lignes directrices et procédures applicables en matière de régionalisation Lignes directrices et procédures applicables en matière de détermination de l'équivalence Évaluation du risque 	<ol style="list-style-type: none"> Installations destinées aux inspections et quarantaines aux points d'entrée Équipement de communications pour mettre en réseau les bureaux régionaux et les postes de contrôle Équipement informatique et audiovisuel 		
Préservation des végétaux³	<p>Conférences, séminaires, ateliers sur:</p> <ol style="list-style-type: none"> les principes de quarantaine végétale en relation avec le commerce international; équivalence et niveau approprié de protection; conception, création et développement d'une base de données sur les organismes de quarantaine; 	<p>Formation en matière de:</p> <ol style="list-style-type: none"> évaluation des risques liés aux organismes nuisibles; procédures de détermination et d'application de l'équivalence; lignes directrices et procédures applicables en matière de régionalisation; 	<p>A. INFRASTRUCTURE MATÉRIELLE</p> <ol style="list-style-type: none"> Remise en état de bâtiments, de véhicules et d'équipements pour les points d'entrée principaux Installations destinées aux services de quarantaine Création d'un laboratoire de biotechnologie, doté d'installations de diagnostic des maladies 		

Besoins d'assistance technique:					
	Information	Formation	Infrastructure: (matérielle et/ou de services)	Préoccupations spécifiques	Autres
	<p>4. la situation phytosanitaire du point de vue du Protocole de Carthagène, de la Convention sur la diversité biologique et du Codex Alimentarius;</p> <p>5. mise en place d'un système d'échange d'information (création de réseaux: locaux, nationaux et internationaux).</p>	<p>4. systèmes de surveillance et de contrôle pour la détection des organismes nuisibles;</p> <p>5. méthodes d'inspection, d'échantillonnage et d'essais, et procédures de traitement;</p> <p>6. production d'antisérums pour le dépistage des viroses;</p> <p>7. manipulation et contrôle des OGM, des produits et sous-produits génétiquement modifiés.</p>			
Contact	<p>¹Ministerio de Agricultura y Ganadería; Comisión Especial de Comercio Internacional e Integración: tél. (595)-21-582290.</p> <p>²Sub Secretaría de Estado de Ganadería: tél. (595)-21-585212; SENACSA: tél. 501374.</p> <p>³Dirección de Defensa Vegetal (DDV): tél. (595)-21-570513/574343</p>				

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

(Ces renseignements peuvent inclure, entre autres choses, une description plus détaillée de l'assistance technique requise, tout renseignement général pertinent sur les raisons de la demande, la possibilité d'adopter une approche régionale pour l'octroi de l'assistance demandée et la possibilité d'une approche coordonnée entre les organisations internationales pertinentes)
